

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE810

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 11

A la seconde phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots:

"prévu par",

les mots:

"mentionné au III de".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.